

M A I R I E
de
ARS EN RE
Charente Maritime

Code Postal : 17590
Téléphone: 05.46.29.40.21
Télécopie : 05.46.29.46.30



Service du marché

ADMINISTRATION

N° d'arrivée :

Date :

Marché d'Ars-en-Ré

Demande d'emplacement d'abonnés pour la saison 2024

- 3 mois Ext (15/06 au 15/09) 6 mois Ext à partir de l'ouverture du marché
 6 mois Halles 6 mois Auvent (sauf producteur)

IMPORTANT :

Madame Le Maire attribue les emplacements en fonction de ses impératifs et des règles d'occupation du domaine public.

Ceux-ci ne sont donc pas acquis d'une année à l'autre.

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents en cours à l'adresse suivante :@.....

Etes-vous : Commerçant, artisan, exploitant agricole, pêcheur, artiste libre

(rayer les mentions inutiles)

Quelles seront les marchandises vendues exclusivement en 2024 :

Détaillez les marchandises exposées :

-
-
-

Depuis quelle année vendez-vous à Ars les marchandises précitées ?

La commission du marché se réserve le droit d'exclure tout commerçant exposant des marchandises non reprises sur le détail ci-dessus.

Métrage précis demandé en 2024 :

Jours précis demandés par semaine (impératif pour planning des places) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

N° d'immatriculation du véhicule pour parking gratuit

IMPORTANT :

Aucune demande ne sera retenue si le dossier n'est pas complet et s'il ne parvient pas en Mairie à l'attention de Madame Neveur Corinne **avant le 15 Janvier 2024 (date de la poste faisant foi)**

Le dossier doit comporter impérativement :

1°) une enveloppe timbrée à votre adresse

2°) une photocopie de l'inscription datant de moins de 3 mois (à fournir obligatoirement dans la semaine précédant l'ouverture du marché d'été) :

au Registre du Commerce et des Sociétés,

ou la Chambre des Métiers

ou à la M.S.A. pour les Exploitants Agricoles, ostréicoles ou pêcheurs

ou à la Maison des Artistes

3°) la carte de commerçant non sédentaire à jour ou exceptionnellement une attestation provisoire de la Préfecture,

4°) Photos du banc

A titre d'information, vous devez être en possession des documents suivants en cas de contrôle :

- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour,
- une déclaration d'URSSAF pour les employés sera exigée dès leur présence sur le marché,
- un contrat de travail à fournir en cas de personnel salarié sur le banc.

A l'arrivée sur le marché, l'attestation d'assurance et le K.bis en vigueur vous seront demandés par le placier.

Attribution des emplacements : Abonnés

L'attribution de l'emplacement ne sera effective, d'une part qu'à partir du jour où tous les documents obligatoires demandés seront fournis, et d'autre part après le règlement immédiat d'un acompte* de 10 % du montant de l'abonnement, (les 90 % restant seront à régler sur présentation de la facture en une seule fois au plus tard au 1^{er} août 2023 soit par chèque, soit par virement bancaire).

En application du règlement du marché, toute absence sur les jours attribués en période d'abonnement doit être justifié par mail ou par courrier adressé à madame le Maire dans les 7 jours suivants.

Ars en Ré, le

Signature

